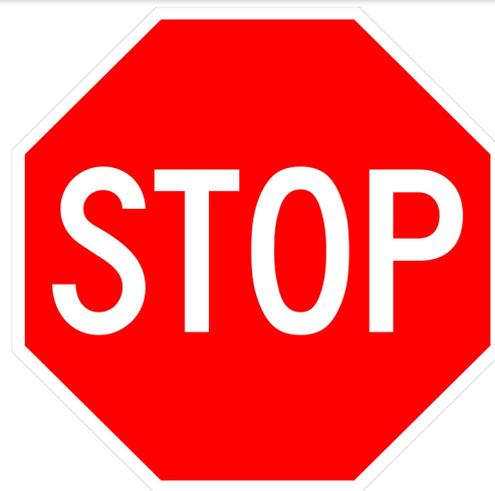


. **Recul de l'âge de départ**

. **Augmentation de la durée de cotisation**

Ensemble nous disons



Le gouvernement a annoncé le 10 janvier 2023, le passage de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et le passage à 43 ans de cotisations d'ici 2027 au lieu de 2035.

Dès l'annonce de cette réforme anti-sociale, la CGT s'est mobilisée au sein d'un front intersyndical solide.

En maintenant cette réforme sur les retraites, le gouvernement

- s'oppose à l'ensemble des organisations syndicales, des salariés et des organisations de jeunesse, mais aussi à 7 Français sur 10 qui dénoncent cette réforme.
- porte la responsabilité des différentes actions décidées par l'intersyndicale, y compris des arrêts de production.
- se positionne contre l'intérêt des salariés alors qu'ils sont indispensables à la bonne marche des entreprises

Le passage à 64 ans et 67 ans, pour avoir une retraite sans abattement, représente un recul sans précédent pour le monde du travail. Cela nous renvoie à 1982, époque à laquelle nous obtenions la retraite à 60 ans.

En passant l'âge de départ à 64 ans, le gouvernement, avec le soutien du MEDEF, porterait un coup fatal à la retraite pour carrière longue et à la prise en compte de la pénibilité.

En clair, cette réforme a pour objectifs de faire 17 Milliards d'économie sur le système de retraite et réduire le niveau de pension des futurs retraités, en particulier pour les seniors privés d'emploi et les femmes qui ont souvent des carrières plus hachées.

Cette réforme n'est pas légitime et n'a aucune justification économique contrairement à ce qu'affirme le gouvernement. Même le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) affirme dans son rapport que notre système de retraite n'est pas en danger à court et moyen termes.

D'un côté, le gouvernement justifie sa réforme pour soi-disant sauver notre système de retraite, et de l'autre, il s'appête à faire un nouveau cadeau de plus 8 milliards sur deux ans au patronat en supprimant l'impôt de production (ex taxe professionnelle).



D'autres choix sont possibles !

Si cette réforme des retraites n'est pas retirée par le gouvernement, elle entraînera plusieurs conséquences comme :

- augmenter le mal-être au travail des salariés
- augmenter le nombre de maladies professionnelles, voire d'accidents de travail,
- augmenter le nombre de seniors au chômage. Ils sont justement les premières victimes des suppressions d'emplois décidées par le patronat.
- augmenter le nombre d'invalidités et donc un transfert de coût sur la sécurité sociale.

Les moyens financiers existent pour financer une réforme de justice et de progrès social. Par exemple en 2022, les entreprises du CAC 40 ont versé 80 milliards de dividendes et de rachats d'actions à leurs actionnaires, un record historique.

D'autres mesures pourraient contribuer à financer la retraite et plus généralement la protection sociale, comme :



LES FRANÇAIS MAJORITAIREMENT CONTRE LA REFORME DES RETRAITES



Oui une autre réforme des retraites est possible, comme le retour à la retraite à 60 ans, le départ anticipé pour tenir compte de la pénibilité et un niveau de pension de retraite à minima au niveau du SMIC.

- l'augmentation des salaires
- l'arrêt des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises et en particulier celles du CAC 40
- l'égalité salariale Homme / Femme
- la contribution en cotisations sociales de l'intéressement, la participation, des diverses primes et des dividendes aux actionnaires

En clair, un vrai partage des richesses entre le capital et le travail.

En conséquence, l'Union Départementale CGT de l'Ain appelle les salariés de toutes les entreprises à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement pour dire non à cette réforme.

Le mardi 7 mars 2023

Toutes et tous en grève et en manifestation

A Bourg en Bresse, rendez vous dès 14h au champ de foire

A Ambérieu en Bugey, rendez vous dès 10h à l'espace 1500